

Les Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan

Evguéni V. Abdullaev

Traducteur : Alié Akimova et Arnaud Ruffier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/asiacentrale/101>

ISSN : 2075-5325

Éditeur

Éditions De Boccard

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2007

Pagination : 307-321

ISBN : 978-2-7068-1986-5

ISSN : 1270-9247

Référence électronique

Evguéni V. Abdullaev, « Les Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan », *Cahiers d'Asie centrale* [En ligne], 15/16 | 2007, mis en ligne le 22 avril 2009, consulté le 08 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/asiacentrale/101>

Evguéni V. ABDULLAEV

Les Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan

La question des juifs en Ouzbékistan est un sujet assez peu étudié dans l'histoire de ce pays tout comme dans celle du peuple juif. Hormis quelques travaux publiés à la fin des années 1920 et au début des années 1930¹, pratiquement aucune recherche sur les Juifs de l'Ouzbékistan n'a été menée pendant toute la période soviétique qui a suivi. La situation a changé depuis la fin de l'année 1980, période à partir de laquelle de nouvelles études ont commencé à apparaître en Occident, en Russie² et même en Ouzbékistan³. La majorité de ces études est consacrée à l'histoire des Juifs centre-asiatiques, c'est-à-dire les Juifs de Boukhara. En revanche, les études relatives aux autres groupes subethniques juifs vivant sur le territoire de l'Ouzbékistan depuis la fin du XIX^e siècle, c'est-à-dire les Juifs d'Europe (Ashkénazes), les Juifs montagnards et les Caraïtes, occupent une place nettement moins importante dans la recherche.

Compte tenu du fait qu'il est difficile de présenter dans le cadre d'un seul énoncé scientifique tous les divers groupes composant l'entité ethnique juive de l'Ouzbékistan, nous n'évoquerons ici que la situation des Juifs ashkénazes. Rappelons que ceux-ci représentent le groupe ethnique juif d'Ouzbékistan⁴ le plus important sur le plan démographique mais reste de nos jours le moins étudié.

Caractéristiques générales des Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan

Les Juifs ashkénazes, comme d'autres groupes subethniques juifs, font partie des peuples sémitiques. Leur installation en Europe centrale et en Europe de l'Est date de plus d'un millénaire. Parmi les groupes subethniques juifs ashkénazes d'Ouzbékistan, on peut distinguer les Juifs polonais intégrés

au territoire de la Russie à la suite des partages de la Pologne au XVIII^e siècle, les Juifs de Galicie (ex-territoire de l'Autriche-Hongrie) et les Juifs de la Bessarabie (la Moldavie et l'Ukraine Sud-Est). Ils ne se singularisent que par leur origine, les autres caractéristiques leur étant communes. Parmi les Juifs ashkénazes du Turkestan du début du XX^e siècle se distingue un groupe de Juifs convertis au christianisme orthodoxe (*vykresty*) : les marranes. À l'époque soviétique, toutes ces différences avaient perdu leur sens.

Jusqu'au deuxième quart du XX^e siècle, c'est le yiddish qui était la langue maternelle des Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan. Leur seconde langue dépendait du lieu de leur origine : cela pouvait être le polonais, l'ukrainien, le russe ou l'allemand. L'enseignement de l'hébreu dans certaines écoles juives et dans les *yeshiva* du début du XX^e siècle fut interdit après l'arrivée des bolcheviks au pouvoir. Les premiers décrets relatifs à la réduction de l'enseignement de l'hébreu furent adoptés en 1918 par le Commissariat juif aux questions nationales. Déjà, dès 1920, les *yeshiva* furent fermées et ce ne fut que dans les écoles soviétiques qu'on enseignait le yiddish ; d'ailleurs, l'enseignement se déroulait en yiddish⁵.

Depuis la fin des années 1930 on a assisté à une importante russification de la population juive ashkénaze vivant sur l'actuel territoire de l'Ouzbékistan. Selon le recensement de 1926, 14 980 Juifs ashkénazes considéraient le yiddish comme leur langue maternelle, ce qui représentait 76 % de la population totale (19 611) des Juifs ashkénazes ; et seuls 25 % d'entre eux avaient déclaré que le russe était leur langue maternelle⁶. Selon le recensement de 1989, le pourcentage de Juifs ashkénazes vivant à Tachkent, qui considéraient le russe comme leur langue maternelle, avait atteint 80 %, soit 34 265 parmi 43 104 personnes⁷. Depuis les années 1950, les Juifs ashkénazes étaient en fait privés de la possibilité de propager leur culture au moyen de leur langue maternelle car ils n'avaient ni théâtres, ni écoles, ni associations. À la fin des années 1980, des centres où l'on enseignait l'hébreu (et non le yiddish) avaient été inaugurés. Malgré l'objectif de ces centres visant à préparer leur immigration d'Ouzbékistan en Israël — c'est-à-dire leur apprendre à parler l'hébreu —, la majorité d'entre eux est demeurée russophone.

Les Juifs ashkénazes confessent traditionnellement le judaïsme. Au XIX^e siècle, le mouvement dit hassidisme (son nom actuel est « le mouvement de Lubavitch », venant de Habad Lubavitch) était largement répandu parmi les Juifs ashkénazes de l'Ukraine et de Biélorussie. Par la suite, ce mouvement s'est répandu parmi les Juifs ashkénazes du Turkestan

russe. En 1899, à Tachkent, fut ouverte la première grande synagogue de toute la région centre-asiatique. À Samarcande, il existait une association régionale religieuse ashkénaze qui, en 1914, comptait dans ses rangs près de 853 personnes. Il y avait également des sociétés analogues dans d'autres villes de la région du Turkestan russe. Au milieu des années 1920, le rabbin Simkha Gorodetsky fonda dans la ville de Samarcande une communauté d'*hassidim*. À partir le 1928, dans l'Ouzbékistan soviétique, fut lancée une campagne dirigée contre le judaïsme, de telle sorte qu'à la fin des années 1930 il ne restait qu'une seule synagogue ashkénaze dans la ville de Tachkent⁸.

Un certain regain de la vie religieuse des Juifs ashkénazes eut lieu dans les années 1940, ce qui fut lié à l'évacuation à Tachkent d'un nombre important de représentants du mouvement *hassidim*. À Tachkent et à Samarcande, on nota cependant que les activités des groupes clandestins de ce mouvement se poursuivaient. Toujours dans la capitale de l'Ouzbékistan soviétique, on créa un atelier de confection où furent recrutés de nombreux artisans juifs ; ceux-ci travaillaient à domicile, ce qui leur permettait de fréquenter la synagogue et de ne pas travailler les samedis ou pendant les jours de fêtes. À l'initiative de ceux qui étaient arrivés de Moscou et des régions occidentales de la Russie à la suite de l'évacuation d'*hassidim*, une synagogue clandestine dans la vieille ville de Tachkent fut organisée ; entre 20 et 25 personnes pouvaient y prier. À Samarcande, plus de 200 jeunes hommes faisaient leurs études dans des *yeshiva* clandestines. Chaque *yeshiva* avait une cantine où l'on préparait de la nourriture kacher.

En 1962, les autorités soviétiques firent interdire de cuire le pain azyne, interdiction qui perdura jusqu'en 1980, bien que l'on continuât à le cuire dans une semi-clandestinité. En fait, pendant la période soviétique, une sécularisation importante des Juifs ashkénazes eut lieu. Vers la fin de la période soviétique, parmi les 16 synagogues qui existaient sur le territoire de l'Ouzbékistan soviétique, seule une d'entre elles était ashkénaze. Par ailleurs, la majorité des familles juives ashkénazes continuait à célébrer les fêtes religieuses et, en premier lieu, Pessah. Dans les années 1990, leur vie religieuse devint considérablement animée : deux *yeshiva* furent ouvertes, puis Israël se mit à fournir le pain azyne. Toutefois, l'émigration massive des Juifs ashkénazes et des Juifs de Boukhara eut pour effet de réduire considérablement la pratique religieuse des Juifs. En 2005, il y avait deux fois moins de synagogues qu'au début des années 1990. À l'heure actuelle, dans l'Ouzbékistan indépendant, il ne reste que 11 synagogues, dont 7 sont

E.V. Abdullaev

« enregistrées » ; celles-ci sont localisées à Tachkent, Samarcande, Boukhara, Kokand, Ferghana, Marghilan et Andijan.

Dans l'ensemble, la culture et le mode de vie des Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan, comme d'ailleurs ceux vivant dans d'autres pays de la région, se sont considérablement européenisés et urbanisés. Outre la cuisine, ils n'ont pas subi une grande influence de la culture locale musulmane. Parmi les coutumes nationales, on peut noter la célébration des fêtes religieuses : en automne, il s'agit de *Rosh Ha-Shana* (nouvel an), *Yom-Kippour* (Jour de pénitence) et *Soukhot* (fête du Tabernacle) ; en hiver se déroule *Hanoukka* (fête des Lumières), au printemps, les fêtes de *Pourim* (fête de Joie) et de *Pessah* (Pâques).

Histoire brève et récente des Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan

L'installation des Juifs ashkénazes sur le territoire de l'actuel Ouzbékistan date du début de la conquête russe de l'Asie centrale (milieu du XIX^e siècle). L'Asie centrale ou le Turkestan russe étaient alors en dehors des « zones de sédentarisation juive⁹ ». Les années 1860-1910 furent caractérisées par un faible taux — par rapport aux autres populations européennes — d'installation des Juifs ashkénazes dans la région centro-asiatique. Le tsar Nicolas II ordonna à plusieurs reprises de « ne pas autoriser les Juifs à s'installer au Turkestan et dans les régions des steppes ». Quant au ministre de la Défense de la Russie tsariste, Kouropatkine, il souligna que ses principales préoccupations étaient destinées à « précisément prévenir un afflux des Juifs dans nos contrées centrasiatiques¹⁰ ».

Les relations des Juifs ashkénazes avec la population locale d'Asie centrale furent relativement bonnes. La plainte des habitants d'un quartier situé dans le district de *Kuktcha* (Tachkent) dirigée contre le manufacturier I. Margulis, qui avait fait construire un atelier de cardage à proximité d'une mosquée, fait plutôt figure d'exception. Les entrepreneurs locaux musulmans toléraient les commerçants juifs et, parfois, ces derniers travaillaient chez eux ou devenaient leurs associés¹¹. À la différence des autres régions de l'Empire russe, au Turkestan russe on ne connut aucun pogrom dirigé contre les Juifs ashkénazes.

De 1916 à 1920, l'activité politique des Juifs ashkénazes du Turkestan russe augmenta. Plusieurs d'entre eux adhèrent en effet au parti des socialistes-révolutionnaires de gauche, au parti socialiste juif (Bund), ou à d'autres organisations sionistes (Parti des sionistes, *Tarbut*, Association d'aide aux agriculteurs de Syrie et de Palestine, Union des amateurs de l'hébreu ancien, etc.). Durant les premières années de la Révolution

d'Octobre 1917, beaucoup de Juifs ashkénazes adhèrent au parti bolchevik, qui avait proclamé l'égalité de tous les peuples de l'ancien Empire tsariste. Des tracts rédigés en yiddish étaient alors diffusés et arboraient les slogans suivants : « Que voulons-nous, nous, les communistes juifs ? » ; « Appel aux Juifs de Tachkent ! » ; « Appel à tous les Juifs de Russie ! ». Quelques commissaires du peuple de Tachkent étaient juifs (N. Finkelstein). Il en était de même chez les membres de la nomenklatura locale comme, par exemple, Aronson, délégué du NKVD sur les problèmes des minorités nationales. Après les années postrévolutionnaires, leur nombre au sein de l'élite dirigeante fut brusquement réduit.

La Seconde Guerre mondiale et l'évacuation des Juifs du territoire européen de l'URSS marquèrent une étape importante de l'histoire des Juifs ashkénazes. Dès le 24 juin 1941, un Conseil sur l'évacuation fut créé auprès des Conseils des commissaires du peuple. Vers le 27 juin de la même année, celui-ci identifia les groupes de la population civile soviétique que l'on devait évacuer en urgence ; il s'agissait des enfants, ainsi que des familles d'ouvriers hautement qualifiés, de fonctionnaires du Parti, des membres de l'armée et du NKVD. Le 26 septembre 1941, une Direction de l'évacuation de la population vit le jour. Aucune de ses dispositions ne concernait l'évacuation de la population juive.

En 1941, le Théâtre national juif (Goset)¹² fut transféré à Samarcande, puis à Tachkent. Il était alors dirigé par le célèbre comédien S. Mihaels qui, parallèlement, était à la tête du comité antifasciste juif. En 1942, le futur chef de l'État d'Israël qui, à l'époque, faisait partie de l'armée polonaise du général V. Anders, visita l'Ouzbékistan soviétique. Plusieurs milliers de Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan soviétique combattirent dans les rangs de l'Armée rouge pendant la guerre entre l'Union soviétique et l'Allemagne ; et plusieurs d'entre eux furent tués. Les Tachkentois R. Lev (1918-1943) et L. Margulian (1903-1943) furent nommés « héros de l'Union soviétique », la plus haute récompense militaire. Des centaines de Juifs ashkénazes travaillaient dans les usines militaires qui avaient été transférées à Tachkent.

Parmi les changements positifs apparus sous la période soviétique, on peut citer l'accès à l'égalité de droits des Juifs ashkénazes avec les autres populations de l'Asie centrale. La perte de plusieurs caractéristiques de l'identité ethnoculturelle représente un des aspects négatifs de cette période. Par ailleurs, à cette époque soviétique, le passeport et d'autres documents (les formulaires d'entrée dans un établissement scolaire ou universitaire, ainsi que ceux liés à l'embauche) portaient d'une façon obligatoire les

données concernant la nationalité d'origine. Cela créait des conditions favorables pour toutes sortes de manifestations indirectes de discrimination de la part de fonctionnaires antisémites qui occupaient une position suffisamment influente au sein de l'appareil de direction soviétique.

À partir de la seconde moitié des années 1970, on assista au début d'un exode progressif des Juifs ashkénazes, qui devint irréversible à la fin des années 1980. L'immigration ashkénaze fut particulièrement intensive au tout début des années 1990. Cela était dû à la situation politique et économique complexe régnant dans le pays et à un certain regain de l'antisémitisme (attaques des appartements de la population non locale à Andijan en 1990, destruction de pierres tombales au cimetière ashkénaze de Tachkent). D'autre part, une importante diaspora des Juifs ashkénazes continue à vivre dans l'actuel Ouzbékistan, où elle bénéficie d'une autonomie culturelle plus grande que dans les années précédentes.

Depuis 1988, il existe à Tachkent un Centre culturel juif ; en 1990, un Centre culturel ashkénaze fut fondé en son sein. Depuis 1991, ces centres dispensent des cours d'hébreu, disposent d'une bibliothèque et d'une association de charité, et ont sept filiales représentées dans d'autres villes de l'Ouzbékistan. Ils ont également une activité d'édition : ils font paraître un journal appelé *Mizrah*. Notons que l'objectif principal de ces deux centres consiste à fournir une assistance en vue d'un rapatriement vers Israël. En 1991, à Tachkent, a été inauguré le Centre culturel israélien, qui est lié au réseau de ces centres existant également dans d'autres pays de l'Asie centrale. Ce Centre culturel israélien diffuse des livres, des manuels scolaires, des périodiques et du matériel vidéo, et comprend différentes sections d'instruction.

Statut juridique des Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan

Jusqu'en 1917, le statut juridique des Juifs ashkénazes habitant sur le territoire du Turkestan était réglementé par la « loi sur les Juifs¹³ », dont les dispositions réduisaient leurs droits d'une manière extrême. Sur le territoire de la région du Turkestan, qui se trouvait en dehors de la « zone de sédentarisation » des Juifs, seules certaines catégories privilégiées de la population juive pouvaient habiter ; il s'agissait d'anciens militaires de grade inférieur, de négociants et de spécialistes diplômés ayant un niveau de doctorat, ou de la magistrature. Les Juifs ashkénazes n'avaient pas le droit de s'installer à moins de 100 verstes de la frontière des khanats de Boukhara et de Khiva. Puis, à partir de 1902, ils n'avaient pas le droit d'acquérir les biens fonciers dans les colonies russes du khanat de Boukhara. Ceux qui habitaient

en dehors de cette « zone de sédentarisation » des Juifs au Turkestan russe encourageaient la déportation forcée.

Le 15 novembre 1917, le gouvernement soviétique adopta une Déclaration des droits des peuples¹⁴, document qui prévoyait l'accession formelle à l'égalité des Juifs ashkénazes de l'URSS alors naissante, y compris ceux de la région du Turkestan, en droits avec les autres peuples de l'ancien empire russe. De plus, l'article 22 de la Constitution de 1918 prohibait l'oppression des minorités nationales et la restriction de leurs droits. La Constitution soviétique de 1918, tout comme celle de 1925, comprenait également des lois sur la liberté de propagande antireligieuse comme religieuse. Et ce dernier point était assez important car la majorité de Juifs ashkénazes pratiquait encore le judaïsme. Or, en réalité, la propagande religieuse fut immédiatement arrêtée, événement qui fut entériné par la loi de 1929 relative au culte.

Peu à peu, la sphère du changement de langue nationale (qui était le yiddish pour les Juifs ashkénazes) fut réduite de manière juridique. Malgré cela, conformément à l'article 121, la Constitution de 1936 autorisait l'instruction primaire en langue maternelle, à la différence des Constitutions antérieures au sein desquelles on ne parlait plus de la possibilité d'utiliser ces langues lors de réunions, dans les tribunaux et autres organes administratifs soviétiques¹⁵. Néanmoins, jusqu'à la fin des années 1940, les Juifs ashkénazes de l'Ouzbékistan soviétique comme ceux des autres Républiques de l'Union soviétique n'avaient pas ressenti de discrimination juridique concernant leurs droits. Après cette période, les autorités du Parti reçurent toutes sortes d'instructions dites de vive voix. Ces instructions non écrites réduisaient leur entrée dans les universités, leur accès aux postes de travail, à la promotion professionnelle, aux secrets d'État, l'autorisation de se rendre à l'étranger, ainsi que d'autres mesures discriminatoires, bien qu'officiellement leur statut juridique ne subisse aucun changement. À partir de la fin des années 1980, la majorité des instructions de nature discriminatoire concernant les Juifs ashkénazes furent soit allégées, soit levées. En 1990, le Congrès des députés du peuple de l'URSS adopta une loi intitulée : « Sur le libre développement national des citoyens de l'URSS habitant en dehors de leurs entités nationales et étatiques ou n'en disposant pas sur le territoire de l'URSS ». Cette loi concernait les Juifs ashkénazes mais n'a jamais pu aboutir en raison de la désintégration de l'URSS survenue en 1991.

Bien que dans la législation de la République de l'Ouzbékistan datée de 1990 et du début de l'année 2000, on ne trouve pas la notion de

E.V. Abdullaev

« minorité nationale », en réalité elle assure à toutes les minorités du pays les mêmes droits qu'à la nationalité titulaire (celle des Ouzbeks) et interdit la discrimination. La Constitution de la République d'Ouzbékistan proclame l'égalité en droits de tous les citoyens du pays indépendamment de leur origine, leur nationalité, leur langue, etc. (art. 18). Conformément à l'article 15 de la loi relative aux bases de l'indépendance nationale de la République d'Ouzbékistan, « tous les citoyens de la République d'Ouzbékistan indépendamment de leur nationalité et de leur origine jouissent des mêmes droits civils et sont protégés par la Constitution de la République et par ses lois ». Cette situation est développée dans d'autres décrets législatifs du pays, comme par exemple dans l'article 6 du Code de travail selon lequel toute discrimination est interdite dans les relations professionnelles :

« Tous les citoyens ont les mêmes possibilités concernant les droits du travail. Toute restriction ou préférence au sein de relations professionnelles d'après... la nationalité, la langue, la religion... et d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux qualités professionnelles des travailleurs et aux résultats de leur travail, est inadmissible et discriminatoire. »

Seule, la question de l'emploi du russe sur le plan juridique peut être considérée comme un aspect négatif : son usage est restreint, alors qu'il représente leur langue maternelle.

Quelques statistiques

Au début du XX^e siècle, plus de 5 000 Juifs de Russie habitaient au Turkestan russe, ce qui représentait près de 2 % de la population européenne de la région du Turkestan russe. Dans la région de Samarcande, il y avait près de 2 500 Juifs, dans celle du Ferghana, près de 1 500 et entre 350 et 400 Juifs étaient établis à Tachkent. Quelques centaines de Juifs ashkénazes vivaient dans les colonies russes du khanat de Boukhara, notamment dans la nouvelle Tcharju, — actuelle ville du Turkménistan —. Enfin, on trouvait aussi des Juifs ashkénazes dans le khanat de Khiva.

Dans la majorité des recensements de l'époque soviétique, tout comme ceux qui avaient été effectués avant la Révolution d'Octobre 1917, les Juifs européens et ceux de Boukhara étaient recensés ensemble, à l'exception du recensement de 1926. C'est pourquoi on ne peut comptabiliser leur nombre à l'époque soviétique que d'une manière approximative. Le recensement de 1937 présente le nombre de Juifs de Boukhara en Ouzbékistan soviétique, sans pour autant mentionner les Juifs

ashkénazes. Selon le recensement de 1926 (*cf.* tableau 1), dans l'Ouzbékistan soviétique, il y avait près de 20 000 Juifs ashkénazes (19 611), dont la majorité (19 299) habitait dans les villes.

Ainsi, on constate qu'au cours de deux décennies, la diaspora juive ashkénaze a presque quadruplé, ce qui était essentiellement dû, à l'immigration en provenance de la partie européenne issue de la « zone de sédentarisation » des Juifs, qui fut transformée en champ de batailles lors de la Première Guerre mondiale, puis de la guerre civile, et enfin fut frappée par des années d'une mauvaise récolte en Ukraine.

Comme dans d'autres parties de l'ancienne URSS, dans la République de l'Ouzbékistan soviétique, les Juifs ashkénazes s'installaient principalement dans les grandes villes, tandis qu'à la campagne leur nombre était extrêmement insignifiant.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, dans toute l'Asie centrale soviétique, leur nombre augmenta considérablement. Ce phénomène s'expliquait d'abord par leur arrivée dans la région centre-asiatique, qui avait été consécutive à leur fuite des territoires des pays d'Europe de l'Est, de Pologne essentiellement, alors occupés par l'Allemagne. Mais cela résultait également de la conquête des divers territoires de l'ancienne Union soviétique.

Tableau 1 :
Répartition des Juifs ashkénazes dans les districts (*okrug*) de l'Ouzbékistan soviétique selon les données du recensement de 1926¹⁶

Lieux	Grandes villes	Autres villes	Villages	Total
District d'Andijan	1 546 (Andijan) 487 (Namangan)	21	12	2 066
District de Boukhara	422 (Boukhara)	6	36	464
District de Zerafshan	—	46	30	76
Kashkadaria	—	692	2	697
Samarcande	1 415 (Samarcande)	18	1	1 434
Surkhandaria	—	180	4	184
Tachkent	9 219 (Tachkent)	49	158	9 498
Ferghana	2 805 (Kokand)	1 003	41	3 849
Khorezm	—	692	2	694

E.V. Abdullaev

En 1941-1942, on estime que plus de 150 000 Juifs qui fuyaient les zones occupées par l'armée allemande, arrivèrent en Ouzbékistan soviétique. A.I. Ginzburg écrit à ce sujet :

« L'Ouzbékistan a donné asile au plus grand nombre de Juifs réfugiés, à peu près 0,5 million. La ville de Tachkent est devenue "le nouveau centre" des Juifs de Moscou. Au début de l'année 1942, on y a officiellement transféré tous les services de la communauté juive¹⁷. »

Pourtant, il est impossible de préciser le nombre exact des Juifs ashkénazes dans les années 1930-1940, faute de données statistiques existantes. Selon le recensement de 1959, la totalité du nombre de Juifs en Ouzbékistan soviétique était de 94 344, chiffre comprenant les Juifs ashkénazes, les Juifs de Boukhara, les Caraïtes et les Juifs de Géorgie¹⁸.

D'après les données indirectes concernant l'appartenance linguistique, le chiffre approximatif des Juifs ashkénazes en Ouzbékistan soviétique peut être de 57 000 personnes pour l'année 1958. Autrement dit, malgré une importante réimmigration des Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan soviétique après la Seconde Guerre mondiale, leur nombre restait assez important : il a triplé par rapport au recensement de 1926 et a augmenté de 12 fois par rapport au début du XX^e siècle.

Dans les années 1970, le nombre des Juifs ashkénazes habitant en Ouzbékistan soviétique connut sa seconde vague, après celle de 1940. Selon le recensement de 1970, il avait plus de 102 855 Juifs¹⁹. Le facteur linguistique nous donne un chiffre approximatif pour les Juifs ashkénazes, qui est de l'ordre de 62 000, toujours pour l'année 1970. Ce chiffre ne comprend pas un nombre considérable de Juifs ashkénazes qui, dans leurs passeports, ont les mentions de « Russe », d'« Ukrainien », etc., à la rubrique « nationalité ». Ce chiffre ne comprend pas les enfants issus de mariages mixtes qui, en règle générale, choisissaient la nationalité du parent non juif mais qui, pourtant, se sentaient liés aux Juifs. Si l'on comptait les représentants de ces deux derniers groupes de personnes, le nombre des Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan atteindrait le chiffre de 70 000.

Le flux d'immigration depuis la Russie soviétique dans les années 1960, lié à la reconstruction de Tachkent après le tremblement de terre de 1966, ne concernait presque pas les Juifs ashkénazes. Progressivement, on assista à leur reflux dans la partie européenne de l'URSS et, avant tout, dans ses grandes villes et centres scientifiques. Dès la seconde moitié des années

1970, l'immigration juive changea de destination : plusieurs familles des Juifs ashkénazes émigrèrent en Israël et aux États-Unis.

Vers la fin des années 1980, le processus devint irréversible, comme déjà dit plus haut. De 1968 à 1991, plus de 60 000 Juifs de l'Ouzbékistan soviétique émigrèrent et la majorité d'entre eux était constituée de Juifs ashkénazes. Cela représentait 58,4 % de leur nombre par rapport à l'année 1970. Selon le dernier recensement soviétique de 1989, le nombre des Juifs en Ouzbékistan soviétique était de 65 439²⁰, ce qui représente une différence de 40 000 par rapport à 1970. Le nombre de Juifs ashkénazes vivant à Tachkent est de 43 104 personnes. Il est probable que le nombre de Juifs ashkénazes habitant en Ouzbékistan soviétique ne dépassait pas alors, en 1989, 47 000 personnes, voire 48 000.

La décennie 1990 est marquée par une émigration intensive des Juifs ashkénazes, qui forment une sorte d'avant-garde des groupes ethniques européens quittant l'Asie centrale. En 2002, le nombre total des Juifs dans l'Ouzbékistan indépendant était de 11 800, les Juifs ashkénazes ne représentant qu'environ 8 000 personnes. Ce chiffre qui est égal à celui de la diaspora juive ashkénaze du début du XX^e siècle dans l'Ouzbékistan soviétique, comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 2 :
La population totale juive de l'Ouzbékistan (Juifs de Boukhara et autres groupes juifs compris) à l'époque soviétique

Année	Nombre	Part des Juifs ashkénazes dans toute la population juive de l'URSS en %
1926	38 200	1,4 %
1939	50 700	1,7 %
1959	94 300	4,1 %
1970	102 900	4,7 %
1979	99 900	5,5 %
1989	94 900	6,5 %

Les principales sphères d'occupation professionnelle des Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan

Avant la révolution d'Octobre 1917, les Juifs ashkénazes qui s'étaient installés au Turkestan russe faisaient essentiellement partie des

militaires ayant participé aux campagnes centre-asiatiques. On trouvait également des artisans et des ouvriers de petites entreprises (couturiers, chapeliers, menuisiers, spécialistes des métaux, cheminots, photographes). Les entrepreneurs, à leur tour (commerçants et industriels), représentaient une partie importante de la population juive. La majorité de leurs entreprises était de petite taille, mais on rencontrait également des grands commerçants, tels que G. Hesine, I. Smogurner, V. Komarovskiy, M. Flaxman. Plusieurs d'entre eux appartenaient à l'intelligentsia.

Des dizaines de Juifs ashkénazes travaillaient dans le milieu de la médecine ; par exemple les frères M. et S. Slonim étaient les médecins reconnus. Dans la vieille ville de Tachkent, il y avait un dispensaire masculin appartenant à un certain Schwartz, qui apportait une aide à la population locale. De 1899 à 1905, les ingénieurs de l'intelligentsia juive ashkénaze participèrent à la construction du chemin de fer liant Tachkent à Orenbourg (Russie). Les éditeurs et les libraires juifs jouèrent également un rôle important dans la vie culturelle de la région du Turkestan russe. En 1915, sur les dix imprimeries du quartier russe de Tachkent, cinq d'entre elles appartenaient à des Juifs ashkénazes. Certains Juifs étaient propriétaires de divers magasins, librairies et bibliothèques. Tels fut le cas de A. Johansen, A. Kirsner et L. Brodsky. Quant à I. Baranovskiy, il était propriétaire de l'unique imprimerie russe de Boukhara. Parmi les éditeurs et rédacteurs, on comptait également beaucoup de Juifs ashkénazes, comme A. Smogurner, A. Schwartz et G. Reisner, tous liés au journal *Russkii Turkestan* (Le Turkestan russe). A. Kirsner possédait deux autres journaux : *Turkestanskii kurer* (Le Courrier du Turkestan) et *Tashkentskii Kurer* (Le Courrier de Tachkent). H. Blaunstein était responsable du journal *Rabotnik* (L'Ouvrier), N. Bolotine de celui nommé *Samarcande* (Samarcande). Quant aux architectes V. Gueïntselman, D. Yofan et I. Margulis, ils jouissaient d'une importante renommée²¹.

Le nouveau système politique apparu après 1917 entraîna un certain changement du statut social des Juifs ashkénazes. Les industriels et les commerçants soit avaient été liquidés, soit avaient émigré. Les données des recensements témoignent que leur nombre à la campagne était extrêmement insignifiant. En Ouzbékistan soviétique comme dans d'autres Républiques de l'URSS, ils ne travaillaient pas dans l'agriculture. Un groupe assez important de Juifs travaillait dans l'industrie et, en particulier, dans l'usine de construction d'avions de *Tchkalov* (Tachkent), où des centaines d'entre eux travaillaient depuis la Seconde Guerre mondiale. Ils étaient peu occupés dans le secteur du commerce et celui des services car au sein de ces sphères

d'activité, il y avait une concurrence avec les locaux musulmans, ainsi qu'avec les Arméniens et les Grecs d'Asie centrale. Un groupe assez important des Juifs ashkénazes travaillait dans la médecine. Pendant la période soviétique, comme d'ailleurs pendant la période présoviétique, l'intelligentsia scientifique et artistique constituait la couche sociale la plus importante des Juifs ashkénazes en Ouzbékistan. Les plus nombreux parmi eux étaient représentés par les musiciens, les compositeurs et les critiques musicaux. Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'ils ont joué un grand rôle dans la diffusion de la musique classique européenne en Ouzbékistan soviétique, tout comme les Juifs de Boukhara ont joué un grand rôle dans le développement de la musique ouzbèke orientale et classique.

En conclusion, il convient de retenir que l'installation des Juifs ashkénazes dans l'actuel Ouzbékistan ne constitue pas un phénomène marginal dans l'histoire récente de ce pays. Nous avons voulu livrer au travers de cette étude les résultats d'une toute première étude consacrée aux Juifs ashkénazes d'Ouzbékistan. Et il est évident que d'autres études nettement plus détaillées sont encore à faire...

(Texte traduit du russe par Alié Akimova et Arnaud Ruffier)

NOTES

1. Voir : Z.L. AMITIN-ŠAPIRO, *Očerk pravovogo byta sredneaziatskih evreev* [Essai sur le quotidien juridique des Juifs], Tachkent-Samarcande, Uzbekscoe gosudarstvennoe izdatel'stva, 1931 ; L. ZINGER, *Evrejskoe naselenie v Sovetskom Sojuze: statistiko-ekonomičeskij obzor* [La Population juive en Union soviétique : examen statistique et économique], Moscou-Léningrad, Socègiz, 1932 ; Ya. KANTOR, *Nacional'noe stroitel'stvo sredi evreev SSSR* [La Construction nationale parmi les Juifs de l'URSS], Moscou, Socègiz, 1934 ; Z.L. AMITIN-ŠAPIRO, I.M. JUABOV, *Nacional'nye men'sistva Uzbekistana (1925-1931). Očerki* [Les Minorités nationales d'Ouzbékistan (1925-1935). Essais], Tachkent, Uzbekscoe gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1931.
2. M. ZAND, "Bukhara Jews" in *Encyclopedia Iranica*, ed. by E. Yarshater, New York-London, Routledge/Kegan Paul, 1989, vol. IV/Fac. 5, p. 531-533 ; T.D. VYŠENSKAJA, I. DVORNIK (dir.), *Evrei Srednej Azii v prošlom i nastojaščem. Èkspedicii, issledovanija, publikacii* [Les Juifs d'Asie centrale hier et aujourd'hui. Expéditions, recherches et publications], Saint-Pétersbourg, Institut issledovanija evrejskoj diaspory, 1995 ; A.I. GINSBURG, « Evrei v Uzbekistane » [Les Juifs en Ouzbékistan], in A.I. Ginsburg (dir.), *Uzbekistan : ètnopolitičeskaja*

-
- panorama : očerki, dokumenty, materialy*, Moscou, Nacional'no-kul'turnye obščestva, 1995, p. 110-115 ;
3. D.M. NIJAZOV, *Sredneaziatskie evrei v prošlom i nastojaščem* [Les Juifs d'Asie centrale hier et aujourd'hui], Tachkent, Uzbekistan, 1992 ; M.M. ABRAMOV, *Buharskie evrei v Samarkande (1843-1917)* [Les Juifs de Boukhara à Samarcande (1843-1917)], Samarcande, 1993 ; Evgenij V. ABDULLAEV, « Evrei evropejskie (aškenazi) » [Les Juifs européens (ashkénazes)], in A. Il'hamov (dir.), *Ètničeskij atlas Uzbekistana*, Tachkent-Moscou, LIA R. Èlilina, 2002, p. 83-87 ; R. NAZAR'JAN, E.G. NEKRASOVA, « Evrei sredneaziatskie » [Les Juifs d'Asie centrale], in A. Il'hamov, 2002, p. 90-95 ; *Evrei v Srednej Azii : voprosy istorii i kul'tury* [Les Juifs en Asie centrale : questions d'histoire et de culture], Tachkent, Fan, 2004.
4. Comme tous les autres groupes ethniques « minoritaires » d'Ouzbékistan (Coréens, Russes, Tatars, etc.), les Juifs ashkénazes ont un statut de nationalité mais ont aussi celui de citoyenneté d'Ouzbékistan.
5. A.I. GINSBURG, 1995, p. 112.
6. Voir le recensement des populations de l'Union soviétique de 1926 : *Vsesojuznaja perepis' naselenija 1926 g. Uzbekskaja SSR* [Recensement de toute l'Union pour l'année 1926. République soviétique et socialiste de l'Ouzbékistan], Moscou, Izd. CSU Sojuza SSR, (1-56), 1928, t. XV.
7. *Nacional'nyj sostav SSSR. Po dannym vsesojuznoj perepisi naselenija 1989 g.* [Composition nationale de l'URSS selon les données du recensement de la population de toute l'Union pour l'année 1989], Moscou, Finansy i statistiki, 1991.
8. La différence entre les synagogues des Juifs ashkénazes et celles des Juifs de Boukhara est liée à la lithurgie ; dès le XVIIIe siècle, ces derniers adoptèrent la lithurgie séfarade.
9. En 1791-1917, en Russie, la frontière des territoires aux confins desquels il était interdit aux Juifs de séjourner en permanence (excepté les commerçants et artisans) était officiellement considérée comme une « zone de sédentarisation ». Celle-ci comprenait quinze provinces des royaumes de Pologne, de Lithuanie, de Biélorussie, de Bessarabie et d'une partie de l'Ukraine.
10. Cité dans : R. RABIČ, « Rossijskie evrei v dorevoljucionnom Turkestanе (pravovoe i social'noe položenie, 1864-1914) » [Les Juifs de Russie dans le Turkestan prérévolutionnaire (situation juridique et sociale, 1864-1914)], in T.D. VYŠENSKAJA, I. DVORNIK (dir.), 1995, p. 135.
11. *Ibid.*, p. 139.
12. Goset est le sigle russe de : *Gosudarstvennyj evrejskij teatr* (Théâtre d'État juif).
13. L.M. ROGOVIN, *Sistematičeskij sbornik dejstvujuščih zakonov o evrejah po svodu zakonov prodolženiem 1906, 1908, 1909 i 1910 gg.* [Recueil systématique de lois en vigueur sur les Juifs complete par les textes de loi de 1906, 1908, 1909 et 1910], Saint-Pétersbourg, 1913.
14. *Istorija sovetskih konstitucij v dokumentah, 1917-1956* [Histoire de la Constitution soviétique dans les documents, 1917-1956], Moscou, Gosjurizdat, 1956, p. 57-58.
15. Pour plus de détails à ce sujet, voir : W. KOREY, « The Legal Position of the Jewish Community of the Soviet Union », in E. Goldhagen (ed.), *Ethnic Minorities in the Soviet Union*, New York-Washington, Frederik A. Praeger, 1968, p. 336.

16. *Vsesojuznaja perepis' naselenija 1926 g. Uzbekskaia SSR* [Recensement de toute l'Union pour l'année 1926. République soviétique et socialiste de l'Ouzbékistan], Moscou, Izd. CSU Sojuza SSR, (1-56), 1928, t. 15.
17. A.I. GINSBURG, 1995, p. 113.
18. *Itogi vsesojuznoj perepisi naselenija 1959 g. Uzbekskaia SSR* [Bilan du recensement de la population de toute l'Union de l'année 1959. La République soviétique et socialiste de l'Ouzbékistan], Moscou, 1962.
19. *Itogi vsesojuznoj perepisi naselenija 1970. Nacional'nyj sostav naselenie SSSR, sojuznyh i avtonomnyh respublik, kraev, oblastej i nacional'nyh okrugov* [Bilan du recensement de la population de toute l'Union de l'année 1970. Composition nationale de la population de l'URSS, des républiques fédérées et autonomes, des contrées, des régions et des districts nationaux], Moscou, 1973, t. 4.
20. *Nacional'nyj sostav SSSR. Po dannym vsesojuznoj perepisi naselenija 1989..*, 1991.
21. R. RABIČ, 1995.